



Procès-verbal de l'assemblée générale 2016 de l'AVEP du

vendredi 9 septembre 2016

1. Salutations du président

Gilles Fellay souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée générale ordinaire de l'AVEP. Il salue notamment la présence du chef de service, M. **Claude Pottier**, de la présidente de la FMEP, Mme **Marylène Volpi Fournier** ainsi que de son directeur **Urs Zenhäusern**. Sont également salués les anciens présidents de l'AVEP et les directeurs des écoles professionnelles.

Il excuse le chef de département, M. **Oskar Freysinger** ainsi que divers autres membres

Le président a une pensée particulière pour nos deux collègues Raphaël et Frédéric décédés en montagne en début d'année scolaire ainsi que pour tous les membres qui ont perdu un être cher durant ces derniers mois.

2. Désignation des scrutateurs

Reinhard Dirren et David Schütz acceptent ce rôle avec plaisir.

3. Protocole de l'Assemblée générale 2015

Des copies du PV de l'Assemblée générale 2015 ont été distribuées dans les différentes salles des maîtres des écoles professionnelles. Ainsi, la lecture n'en est pas demandée.

Jean-Marie Clerc intervient pour demander une correction du passage suivant :

« M. Freysinger annonce que les horaires hebdomadaires sont désormais pour tous de 23 heures, sauf pour les professeurs de gymnastique qui sont à 26, et pour les CIE, car il s'agit d'une législation fédérale. »

Pour lui, la Loi fédérale fixe à 32 périodes le nombre d'heures pour les apprentis en ateliers : les enseignants peuvent très bien avoir un autre chiffre...

Le président annonce que cette correction figurera dans le PV 2016 et demande au Chef de service de signaler cela au Chef du Département.

Le contenu du PV est accepté sans autre demande de modification. Le président remercie le secrétaire Jérôme Lorenz pour son travail.

4. Rapport du président

Il y a une année, vous m'avez confié la présidence de notre association professionnelle. Je vous en remercie car ce poste est varié, humainement enrichissant, très motivant bien qu'assez exposé.

Dans les statuts de notre association figurent 2 objectifs prioritaires, à savoir :

- *défendre les intérêts matériels et professionnels de nos membres*
- *favoriser la formation professionnelle des apprentis*

Avec mes collègues du comité, et fidèles à ces principes, nous avons poursuivi le travail entrepris ces dernières années. Par moment, j'ai eu l'impression de me répéter tant certaines thématiques reviennent en boucle. Ce ne sont pas mon prédécesseur David Moret, le chef du service ou les directions d'école qui me contrediront, des notions comme « harmonisation », « décharges », « cours interentreprises » ont toujours été d'actualité et risquent de le rester...

Parmi les tâches de l'année écoulée, j'en citerai 2 : en tant que président de l'AVEP, je siége à la Commission enseignement de la FMEP. Si notre association a été relativement épargnée, il n'en a pas été de même dans les autres niveaux scolaires, du primaire jusqu'aux HES. Je ne vais pas évoquer des situations dont vous avez pris connaissance par médias interposés : sachez que nous nous battons dans ce cadre pour une application stricte des lois, dans l'intérêt des enseignants et de la formation valaisanne dans son entier.

Autre dossier en cours, je fais partie du groupe de travail qui prépare le projet de transformation d'une partie des Ecoles de culture générale en une Ecole des Métiers santé-social. Une classe pilote a déjà ouvert à Brigue et nous verrons l'évolution de ce dossier. Dans tous les cas, les membres de l'AVEP, et notamment nos collègues de Châteauneuf, ne seront pas préterités.

Parmi les autres activités, votre comité a rencontré le chef de service, les directions d'école tout en se faisant le relai de vos soucis ou de vos interrogations, que ce soit sur le plan salarial ou au niveau des infrastructures ou des retraites. Ce fut donc une année scolaire riche et j'en profite pour remercier mes collègues du comité, les délégués de notre association ainsi que vous tous pour votre présence ce soir.

Voilà pour le bilan : je parlerai des dossiers en cours ou à venir tout à l'heure, en introduction des interventions de M. Pottier et de Mme Volpi Fournier.

5. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes / Budget

Jérôme Lorenz présente les comptes qui laissent apparaître des recettes de CHF 71'399.40 pour des dépenses de CHF 43'278.65. Le bénéfice de l'exercice se monte ainsi à 28'120.75. La fortune de l'AVEP au 31 juillet 2016 est ainsi de CHF 201'336.30.

Florian Chappot demande si ces comptes ne sont pas « trop » bons. Le président répond qu'effectivement, la réserve est très importante mais qu'il y a de gros enjeux à venir : transfert de charge depuis la FMEP pour certaines tâches, diminution des membres suite à la non-affiliation automatique...

Sur proposition des rapporteurs Sandra Burgener et Claude Reichenbach, et avec les remerciements d'usage au caissier, les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

6. Démission et élection au sein du comité

Le président annonce la démission de Benno Hildbrand.

En poste depuis 2013, Benno cède malheureusement sa place au sein du comité afin de prendre des responsabilités importantes au niveau suisse. Depuis quelques mois, il occupe en effet la présidence de *Schweizerischer Verband der Haustechnik-Fachlehrer*

Calme, attentif aux détails, engagé pour la défense de son métier, Benno nous a amené ses nombreuses compétences. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction ainsi que dans la poursuite de son rôle d'enseignant.

Le président annonce aussi la démission de Reinhard Steiner.

Membre du comité depuis 2009, il s'est toujours engagé au mieux pour notre association. Grâce à un caractère posé et réfléchi, il nous aidait à trouver la meilleure solution, dans un esprit de consensus. Son aide pour la relecture des documents en allemand était très appréciée. Aujourd'hui, il reprend la responsabilité de la culture générale pour le Haut-Valais, tout en continuant ses mandats dans le domaine de la gastronomie et du management de la qualité. Merci et plein succès pour la suite.

Pour les remplacer, l'Assemblée approuve par acclamation les candidatures de Susanne Berchtold et de Jürgen Sachbach. Bienvenue à eux !

7. Proposition du don de CHF 1000.-

Cette année, le comité a décidé d'offrir le traditionnel don de CHF 1000.- à l'arfec (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer). Rudy Gollut présente le rôle important que remplit cette association dans ces moments si difficiles.

8. Intervention de M. Pottier, chef de service

S'il n'y a pas eu de grands changements au début de cette année scolaire, il en sera différemment en août 2017. En effet, le service devra appliquer les mesures d'économie prévues dans le programme ETS2.

Parmi les dossiers en cours, il y a la poursuite des investissements dans le domaine des infrastructures (bâtiments et ateliers), le lancement de classes-pilote pour les Ecoles des Métiers de la santé et du social ainsi que le développement des validations d'acquis dans le Haut-Valais.

Pour ETS2, une grande réflexion est en cours pour analyser les diverses tâches faites par les maîtres professionnels. Certaines seront intégrées dans le cahier des charges de chacun, d'autres transformées en mandat payé. Il restera toujours des décharges pour des missions précises indispensables au fonctionnement des écoles (responsable de filière, médiation...)

Une analyse est également en cours concernant le statut des enseignants qui sont aussi expert ou commissaire de branche.

Suite à cette intervention, Gilles Fellay précise que le comité s'engagera toujours en faveur de la qualité de l'enseignement, pour ne pas pénaliser les apprentis et harmoniser les pratiques au niveau du Secondaire II.

9. Message de Mme Volpi Fournier, FMEP

La présidente de la FMEP axe son intervention sur l'avenir de CPVAL. Suite à la fusion des caisses de pension et au passage à la primauté des cotisations, la situation s'est améliorée mais deux problèmes demeurent, la pyramide des âges et le rendement des capitaux.

Un groupe de travail a été nommé et doit rendre son rapport en 2017. Dans tous les cas, aucune mesure ne sera prise avant janvier 2018.

10. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes, le comité, les délégués ainsi que les anciens membres du comité toujours disponibles. Il invite à partager l'apéritif dinatoire.